



## droit de recours envers un plombier et mon bailleur

Par **joyce666**, le **09/10/2011** à **11:45**

Madame, Monsieur

Pouvez-vous m'orienter devant une situation d'un non respect d'une entreprise de plomberie et d'un non respect répétitif de demande d'intervention de la part mon bailleur RIVP pour intervention d'une fuite d'eau .

Cordialement

Joyce 666

lettre explicative ci-dessous :

Objet : demande de devis correct pour des travaux de changement de siphon, origine de la fuite d'eau du 04/10/2011.

Monsieur,

Dans la perspective de procéder à des travaux de changement de siphon à mon domicile. J'ai fait appel à votre société le 05/10/2011 étant à la recherche d'un professionnel compétent pour fuite d'eau importante sous le siphon de la baignoire , lors de notre conversation téléphonique , je vous ai signalée ma non présence , nous nous sommes mis d'accord , que le plombier intervenant ce jour devait se rendre à la loge du gardien de mon immeuble , vous m'avez demandé un numéro de téléphone , en me précisant que je recevrait un appel de celui-ci , pour être en accord des évaluations de frais de réparations, et de laisser un chèque signé à mon domicile .

Vous êtes intervenu à mon domicile dans la matinée de ce jour, le plombier ne s'est pas présenter à la loge et je n'ai reçu aucun appel.

La personne âgée, mal voyante, qui était présente à mon domicile, a reçu le plombier, celui-ci lui a décrit verbalement, les travaux d'une somme de 800€ pour réparation, en précisant qu'il fallait démonter la baignoire et d'une somme de 800€ pour changement totale de robinetterie. Vous avez facturé (Réf Client n° 11952), une recherche de fuite, un déplacement, une main d'œuvre sous un total de 208€.

Le devis n° 09 334, comporte le même texte que la facture ?

- Recherche de fuite ?, plus contestation sur place des dégâts ?, déplacement, main d'œuvre sous un total de 208€.

J'ai téléphoné le 05/10/2011 à 17h 30 à votre entreprise, le 06/10/2011 à 7h pour connaître réellement d'où venait la fuite que vous avez constatée et facturé mais non indiquée sur le devis, sans réponse de votre part .

Afin d'avoir un devis correct à présenté à mon bailleur, RIVP, qui m'a signalé que ces réparations étaient à la charge du locataire, par l'intermédiaire de mon gardien.

Vous devez me rédiger un devis correct en mentionnant l'origine de la fuite faite par la recherche que vous m'avez facturé pour une somme de 142,18€ et les détails des réparations donner verbalement par le plombier. ect ..

.sans suite actuelle ....